

DECISIONS

- DEC-6375 CULTURE - ARCHIVES MUNICIPALES - -
23/02/2022 Archives municipales : acceptation du don manuel, de Madame Isabelle Roquebert, Madame Sophie Weissberg et Monsieur Jean-Tristan Roquebert, du fonds d'archives de leur père, Monsieur Michel Roquebert
- DEC-6574 CULTURE - ARCHIVES MUNICIPALES - -
23/02/2022 Archives municipales : acceptation d'un don manuel, par Madame Catherine SAYEN, d'un lot de documents d'archives de travail de l'architecte Fernand POUILLON
- DEC-6597 CULTURE - ARCHIVES MUNICIPALES - -
23/02/2022 Archives municipales : acceptation d'un don manuel, par Madame Elisabeth HATEY, d'un lot de divers documents d'archives
- DEC-6712 CULTURE - ARCHIVES MUNICIPALES - -
23/02/2022 Archives municipales : acceptation d'un don manuel de l'association Emmaüs de Carbonne, de deux registres de correspondances de l'École des Beaux-Arts
- DEC-6713 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
14/02/2022 Quartier les Chalets - Square du Chateau du Verrier - Approbation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association de quartier Chalets-Roquelaine

Approuver l'autorisation d'occupation temporaire relative à l'emprise de 156m² au sein du square du château du Verrier, dépendant de la parcelle cadastrée 823 section AB numéro 788, sise rue Godolin, afin d'y poursuivre une activité de jardin partagé pour une durée de cinq ans et sans contrepartie financière. Cependant l'association s'acquittera de ses consommations en eau qui feront l'objet d'une facturation par la Mairie sur la base du relevé du compteur défalqueur installé à cet effet.
- DEC-6728 CULTURE - ARCHIVES MUNICIPALES - -
23/02/2022 Archives municipales : acceptation d'un don manuel, par Madame Isabelle CHESNEAU, d'un parchemin de l'année 1760

- DEC-6759 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
14/02/2022 Quartier la Fourgnette - Convention de mise à disposition entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole Habitat pour une aire de jeux
- Approuver la convention avec Toulouse Métropole Habitat, pour la mise à disposition d'une aire de jeux d'une surface de 180 m² cadastrée AH 198, 9-11 Chemin des Martyrs de Bordelongue à Toulouse et ce à titre gratuit. La mise à disposition prend effet le 1er janvier 2022 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
- DEC-6770 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°4 au Jardin des Plantes – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Catherine PONS
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6771 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°2 au Jardin des Plantes – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Adrien BAREILLE
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6772 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°1 au Jardin des Plantes – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Jean-Claude MENDEZ
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6773 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°3 au Jardin des Plantes – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Jessica DUVERGER
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

- DEC-6774 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°7, Place Wilson – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Marc MERIC
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6775 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°8, rue Alsace Lorraine – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Marc MERIC
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6776 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°9 au Jardin Raymond VI – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Annie MERIC AVONDO
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6777 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Emplacement n°6 au Jardin Compans Caffarelli – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Vincent PAULY
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 7 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6778 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Avenue de l'Europe – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Dominique OUANICHE
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte

des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6779 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site Boulevard des Minimés – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Francis MAURIET

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6780 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site 113, Avenue des Arènes Romaines – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Joseph QUERO

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6781 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site 159, Avenue Jean Chaubet – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Annaïk SEGUIN

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6782 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site 159Bis, Avenue Jean Chaubet – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Yves GONTIER

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

- DEC-6783 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site 82, rue Louis Nicolas Vauquelin – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Chérif MOHRA
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6784 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site 5, Cheminement J. Bouton – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Smaïn BOUAZZA
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de , non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6785 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Parking Basso Cambo – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Lucile DIRAT
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6786 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Parking Basso Cambo – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Mourad HADRI
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6787 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site Impasse Foulquier – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d’un lauréat – approbation de la convention d’occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Khaled AISSAOUI
- D'approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la

Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6788 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site Parking Basso Cambo – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Yves DONGUY

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6789 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site 55, rue Louis Bréguet – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Makan KANTE

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6790 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site Place de l'église Pourvouville – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Frédéric MICHIELAN

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

DEC-6791 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -

01/02/2022 Site rue du Doyen Lefevre et Place Bouillière – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Monsieur Sid Ahmed BECHKOK

Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.

- DEC-6792 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
01/02/2022 Site ZAC de la Plaine – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Marie FABARON
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 4 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6793 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
24/01/2022 Site Etienne Billières – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Ibtissam AMRANI IDRISSE
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6794 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
24/01/2022 Site Jardin des Plantes – Mise à disposition du Domaine Public pour une activité commerciale – désignation d'un lauréat – approbation de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec Madame Chloé DESTREIL
- Approuver le projet de convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (projet annexé), pour une période de 5 ans, non renouvelable, à compter du samedi 1er janvier 2022. La redevance sera composée d'une part fixe d'un montant calculé en tenant compte des éventuelles modifications, dont les évolutions tarifaires, du recueil des tarifs des services publics de la Mairie de Toulouse voté en Conseil Municipal, et d'une part variable correspondant au pourcentage du chiffre d'affaire hors taxes de l'occupant.
- DEC-6795 DIRECTION DES MUSÉES - -
15/02/2022 Musée Georges Labit : acceptation d'un don manuel de l'association des Amis du Musée Georges Labit
- DEC-6799 DIRECTION DES MUSÉES - -
24/01/2022 Couvent des Jacobins : approbation de la convention de prêt à titre onéreux avec l'Etablissement du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie de l'exposition "quoi de neuf au Moyen Age", qui sera présentée du 17 mai au 18 septembre 2022
- Signer la convention de prêt à titre onéreux pour un montant total de 52 200 €.
- DEC-6802 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
14/02/2022 Mise à disposition de parcelles dépendant du domaine privé communal et du domaine public au profit de Tisséo Ingénierie pour la réalisation de la 3ème ligne de métro - Approbation des conventions d'occupation
- Par délibération du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de TISSÉO COLLECTIVITES a approuvé le projet de la 3ème ligne de métro d'environ 27 kms qui desservira les communes de

Colomiers, Blagnac, Toulouse et Labège et qui sera équipée de 21 stations dont 8 permettront des correspondances avec le réseau structurant de transport en commun, ainsi qu'avec le réseau ferroviaire, équipée de pôles d'échanges multimodaux et de parcs relais.

La maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée par mandat de TISSÉO COLLECTIVITES à TISSÉO INGÉNIERIE pour les phases d'études et de travaux. Cette opération déclarée d'utilité publique le 7 février 2020, nécessite une occupation temporaire de certaines emprises dépendant du Domaine Privé communal au profit de TISSÉO INGÉNIERIE, afin de permettre la réalisation des travaux.

- DEC-6803 FINANCES - -
14/02/2022 Etude énergétique et de faisabilité d'une chaufferie biomasse pour le centre d'accueil d'Aulus-les-Bains – Demande de subvention d'investissement auprès de l'ADEME et de la Région Occitanie au titre des Projets d'efficacité énergétique
Demande de subvention d'investissement pour un budget de 4 662 € HT.
- DEC-6805 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
14/02/2022 Quartier Empalot - Convention de mise à disposition entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole Habitat pour une aire de jeux
Approuver la convention avec Toulouse Métropole Habitat, pour la mise à disposition d'une aire de jeux d'une surface de 250 m², cadastrée AE 0349, impasse des Cormorans à Toulouse et ce à titre gracieux. La mise à disposition prend effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
- DEC-6806 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
14/02/2022 Quartier Minimes-Bourbaki Convention de mise à disposition entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole Habitat pour une aire de jeux
Approuver la convention avec Toulouse Métropole Habitat, pour la mise à disposition d'une aire de jeux d'une surface de 195 m², cadastrée AB 0049, intersection rue Joseph Jacquard et rue François Rauzy et ce, à titre gracieux. La mise à disposition prend effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
- DEC-6807 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
16/02/2022 Quartier Saint-Georges - Mise à disposition précaire d'un local situé 2 bis rue Delpech au profit de la Société AGTHERM - Approbation de la convention d'occupation précaire
Dans le cadre des travaux de chauffage climatisation de la copropriété Couderc et Ceaux, située 1 rue des Pénitents Blancs / 1 rue Delpech, à Toulouse dans laquelle, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole sont copropriétaires, la Mairie de Toulouse envisage de consentir à mettre à disposition de la Société AGTHERM un local de 50 m² avec coin toilettes, situé 2 bis rue Delpech à Toulouse, à usage de base de vie du personnel de l'entreprise, ainsi que de salle de réunion pour le suivi du chantier.
La présente décision a pour but de formaliser cette occupation précaire qui sera consentie à titre gratuit à compter du 1er février 2022 pour s'achever au plus tard à la fin des travaux soit le 31 août 2022.
- DEC-6808 FINANCES - -
14/02/2022 Modification de la régie d'avances « Accueils Jeunes et Centres Sociaux » (RA186) auprès de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale de la Ville de Toulouse.
Il est institué, à compter du 1er septembre 2021, une régie d'avances « Accueils Jeunes et Centres Sociaux » (RA186) auprès de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale de la Mairie de Toulouse.
Cette régie est installée 1 rue Delpech, 31000, Toulouse.
La régie fonctionne toute l'année.
La régie paie les dépenses suivantes :

- Fournitures diverses,
- Frais d'alimentation,
- Fournitures administratives,
- Livres, documentation, journaux, CDs et DVDs,
- Frais d'inscription aux séjours, entrées piscines, musées, ludothèques, ateliers, activités diverses,
- Équipements pour enfants (chaussures et petits équipements),
- Pharmacie et parapharmacie,
- Transports collectifs (train, métro, bus, tramway, avion, taxi, ambulance),
- Frais de locations de vélos et véhicules,
- Frais de locations de matériel vidéo,
- Honoraires médicaux et paramédicaux,
- Frais d'hébergement (hôtel, pension, camping etc.),
- Frais de carburant,
- Frais d'autoroute, de parking, de parcimètre,
- Frais de location de matériel de ski (skis, luges, raquettes etc.),
- Fonctionnement des activités,
- Remboursements de recettes,

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- Numéraire (300 € maximum par opération) ;
- Chèques ;
- Carte bancaire ;
- Virements ;

Un compte de dépôt est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de l'Administrateur des Finances Publiques de la Haute-Garonne.

L'intervention des mandataires suppléants a lieu dans les conditions fixées dans l'acte de nomination de ceux-ci.

Il est créé des sous régies d'avances dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de chacune d'elle.

Le montant maximum de l'avance que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 8 500 € (huit mille cinq cents euros) et pour les périodes de vacances scolaires de chaque année, une avance exceptionnelle de 10 500 € (dix mille cinq cents euros) sera consentie au régisseur.

Le régisseur verse à l'Administrateur des Finances Publiques de Toulouse Municipale la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois.

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination conformément à la réglementation en vigueur.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé conformément à la réglementation en vigueur

Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Cette décision annule et remplace les précédentes décisions.

DEC-6809 FINANCES - -

14/02/2022

Décision de création de la sous-régie d'avances « Dispositif Acte » rattachée à la régie d'avances « Accueils Jeunes et Centres Sociaux » auprès de la direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale de la Ville de Toulouse (SRR 186)

Il est institué une sous régie d'avances « Dispositif Acte » rattachée à la régie d'avances « Accueils Jeunes et Centres Sociaux » auprès de la direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale de la Ville de Toulouse.

Cette sous régie est installée à l'Accueil Jeunes Bellefontaine, Centre Culturel Alban Minville, 1 place Martin Luther King, 31100 Toulouse.

La sous régie fonctionne toute l'année du 1er janvier au 31 décembre.

La sous régie paie les dépenses suivantes :

- Fournitures diverses,
- Frais d'alimentation,
- Fournitures administratives,
- Livres, documentation, journaux, CD et DVD,
- Frais d'inscriptions aux séjours, entrées piscines, musées, ludothèques, ateliers, activités diverses,
- Équipements pour enfants (chaussures et petits équipements),
- Pharmacie et parapharmacie,
- Transports collectifs (train, métro, bus, tramway, avion, taxi, ambulance),

- Frais de locations de vélos et véhicules,
- Frais de locations de matériel vidéo,
- Honoraires médicaux et paramédicaux,
- Frais d'hébergement (hôtel, pension, camping, etc.),
- Frais de carburant,
- Frais d'autoroute, de parking, de parcètre,
- Frais de location de matériel de ski (skis, luges, raquettes etc.),
- Remboursement de recettes ;

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- Numéraire (300 € maximum par opération),
- Chèques,
- Carte bancaire,
- Virements ;

Le montant maximum de l'avance que le mandataire sous régisseur est autorisé à conserver est fixé à 470 € (quatre cent soixante dix euros) et pour les périodes de vacances scolaires de chaque année, une avance exceptionnelle de 700 € (sept cents euros) sera consentie au mandataire sous régisseur. Cette avance exceptionnelle sera délivrée selon les besoins de la sous régie par le régisseur.

Le mandataire sous régisseur est tenu de verser auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de dépenses dès que le montant de l'avance est atteint, et au minimum une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction.

DEC-6811 CULTURE - LECTURE PUBLIQUE - -

15/02/2022 Bibliothèque de Toulouse : approbation du contrat de prêt de matériel pédagogique et scientifique conclu avec Toulouse Métropole à l'occasion d'une exposition sur la magie et la sorcellerie à la Bibliothèque Côte Pavée

Cette exposition se déroulera du 17 janvier au 18 février 2022.

DEC-6812 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -

15/02/2022 Quartier Capitole - 6 rue du Lieutenant Colonel-Pelissier - Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de l'association "Union Régionale de Sous-Officiers de Réserve de la Zone de Défense Sud Ouest"

Mise à disposition d'un bureau partagé à l'association URASOR-ZDSO au sein du site Duranti

DEC-6813 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -

01/02/2022 Quais de la Garonne : Mise à disposition d'emplacements à vocation commerciale – Appels à projets – Lancement de la consultation – Convocation de la Commission permanente d'attribution des locaux et emplacements municipaux à vocation commerciale

Ouvrir la consultation relative à la mise à disposition d'emplacements pour le stationnement de bateaux et établissements flottants sur la Garonne, à des fins d'exploitation commerciale, qui sera publiée sur le site internet de la Mairie de Toulouse ainsi que sur les journaux locaux « la Gazette du Midi » et « La Dépêche du Midi » du 7 février au 4 mars 2022.

DEC-6814 HABITAT ET OPÉRATIONS FONCIÈRES - -

04/02/2022 DÉCISION DE PRÉEMPTION D'UN BAIL COMMERCIAL DES LOCAUX, SITUÉS 47 RUE GATIEN ARNOULT A TOULOUSE, PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ DISTRISALAM

Cette acquisition se réalisera au prix de TROIS MILLE EUROS (3 000 €).

DEC-6815 HABITAT ET OPÉRATIONS FONCIÈRES - -

04/02/2022 DÉCISION DE PRÉEMPTION D'UN BAIL COMMERCIAL DES LOCAUX, SITUÉS 47 RUE GATIEN ARNOULT A TOULOUSE, PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ MONDIAL BAZAR

Cette acquisition se réalisera au prix de VINGT DEUX MILLE EUROS (22 000 €).

DEC-6816 FINANCES - -

14/02/2022 Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes « RÉGIE AGRICOLE » auprès de la Ville de Toulouse (RR100)

L'acte de création et les articles 1 et 2 de la décision DEC-5541 du 28 août 2019 modifiant la régie de recettes « Régie Agricole » sont modifiés comme suit :

Il est institué une régie de recettes pour la vente à des particuliers des produits du domaine auprès de la Direction des Jardins et Espaces Verts de la ville de Toulouse.

Cette Régie est installée au 12 rue Roquemaurel 31300 Toulouse.

La Régie fonctionne toute l'année.

La Régie encaisse les produits suivants :

- Vente de Vins de l'exploitation,
- Vente de Jus de raisins de l'exploitation,
- Vente d'emballage (ex : coffret cadeau, poche bouteille) ;

Les recettes désignées à l'article 4, sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire dans la limite de trois cents euros (300€),
- Chèques,
- Cartes bancaires,
- Paiement en ligne

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif d'encaissement.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de l'Administrateur des Finances Publiques de la Haute Garonne.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2000 € (deux mille euros).

L'intervention de mandataires suppléants a lieu dans les conditions fixées dans leur acte de nomination.

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse d'un montant de 300 € (trois cents euros).

Le régisseur est tenu de verser la totalité des recettes encaissées à l'Administrateur des Finances Publiques de Toulouse Municipale dès que le montant de l'encaisse est atteint, et au moins une fois par mois, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année et lors de sa sortie de fonction.

Le Régisseur verse auprès du Maire de Toulouse la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le Régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur et le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur au prorata de la durée d'exercice de son remplacement.

DEC-6817 FINANCES - -

14/02/2022 Modification de l'acte constitutif de la sous régie de recettes «DOMAINE DE CANDIE» rattachée à la régie de recettes «REGIE AGRICOLE» (RR100) auprès de la Ville de Toulouse

Il est institué une sous régie de recettes « Domaine de Candie » rattachée à la régie de recettes «Régie Agricole » auprès de la Direction des Jardins et Espaces Verts de la ville de Toulouse.

Cette sous régie est installée au 17 chemin de la Saudrune 31100 Toulouse.

Un jour par mois, sur un créneau d'une heure, la sous régie est déplacée sur le site de l'entreprise THALES, 26 avenue Jean-François Champollion 31100 Toulouse.

La sous régie fonctionne toute l'année du 1er janvier au 31 décembre.

La sous régie encaisse les produits suivants :

- Vente de Vins de l'exploitation,
- Vente de Jus de raisins de l'exploitation,
- Vente d'emballage (ex : coffret cadeau, poche bouteille) ;

Les recettes désignées à l'article 4, sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire dans la limite de trois cents euros (300€),
- Chèques,
- Cartes bancaires,
- Paiement en ligne,

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un justificatif d'encaissement.

Le montant maximum de l'encaisse que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2000 € (deux mille euros).

Le sous-régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse d'un montant de 300 € (trois cents euros).
Le sous-régisseur est tenu de verser auprès du régisseur l'encaisse dès que celle-ci atteint le maximum fixé et au minimum une fois par mois.
Le sous-régisseur verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes dès que le montant de l'encaisse est atteint, et au minimum une fois par mois.

- DEC-6818 SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ - -
23/02/2022 Demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé Occitanie au titre de la participation au financement des projets de Santé Mentale 2022
- Solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé Occitanie l'octroi d'une subvention à hauteur de 8 000€ pour la mise en œuvre, en 2022, des projets Semaines d'information sur la santé mentale, du projet « BlaBlaPsy » 2022 et de l'organisation de l'évènement « 10 ans du Conseil Local de Santé Mentale ».
- DEC-6819 SERVICE COMMUNAL D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ - -
23/02/2022 Demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie au titre de la participation au financement du projet Nutrition Santé
- Solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé Occitanie l'octroi d'une subvention d'un montant de 130 000€ au titre des années 2022 et 2023, pour la mise en œuvre du projet Nutrition Santé sur le territoire de la commune, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- DEC-6821 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
21/02/2022 Quartier Marengo - Mise à disposition de la cour de récréation de l'école primaire située 98 rue de Périole dépendant du domaine public communal au profit du département de la Haute-Garonne - Approbation de la convention d'occupation temporaire
- Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Demi-Pension du collège Marengo 25 rue Petit à Toulouse, qui doivent débiter à partir de l'été 2022, pour une durée de 9 mois, le Conseil Départemental a besoin durant la phase de travaux d'implanter deux bâtiments modulaires provisoires pour les vestiaires des agents, sur une emprise d'environ 100 m², dépendant de la cour de récréation de l'école primaire située 98, rue de Périole à Toulouse, propriété de la Mairie de Toulouse, qui jouxte le collège. Pour ce faire, la Mairie de Toulouse met à disposition temporairement cet espace le temps des travaux du 1er juillet 2022 jusqu'au 28 février 2023, à titre gratuit.
- DEC-6822 MARCHÉS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - -
04/02/2022 Décision portant exonération du droit d'occupation de la cuisine pédagogique du marché Victor-Hugo, pour des capsules vidéos
- D'adopter une mesure d'exonération des droits d'occupation de la cuisine pédagogique du marché Victor-Hugo au bénéfice de l'association des commerçants du marché Victor-Hugo pour ses occupations liées à la réalisation des capsules de vidéo prévues dans la convention en date du 06 janvier 2022.
- DEC-6827 SPORTS ET BASES DE LOISIRS - -
02/03/2022 LA CEPIERE - Approbation d'une convention d'utilisation en autonomie du gymnase MARCEL CERDAN, chemin de la cépière, au profit de l'association TOULOUSE METROPOLE FUTSAL
- Approuver les termes de la convention de mise à disposition du gymnase Cerdan situé chemin de la Cépière 31100 Toulouse, sous forme de créneaux en autonomie, au profit de l'association Toulouse Métropole Futsal.

- DEC-6828 SPORTS ET BASES DE LOISIRS - -
02/03/2022 LA TERRASSE - Approbation d'une convention d'occupation d'un local et d'un terrain, Impasse Trutat, au profit de l'association CLUB PETANQUE LA TERRASSE FIRMIS MARTINI
- Approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local et d'un terrain situés impasse Trutat 31500 Toulouse, au profit de l'association Club Pétanque la Terrasse Firmis Martini.
- DEC-6830 SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE - -
21/02/2022 Convention de mise à disposition d'un bâtiment situé : 1 rue d'Alès
- Approuver la convention de mise à disposition du bâtiment situé 1 rue d'Alès du 11 janvier 2022 au 31 mars 2022.
- DEC-6832 AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLÉES - AFFAIRES JURIDIQUES - - AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLÉES
02/03/2022 Décision d'ester en justice à l'encontre du titre n° 61 d'un montant de 52 323, 77 € émis par le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch ayant pour objet la participation statutaire de la Ville de Toulouse au syndicat pour l'année 2017
- A la suite de l'annulation par jugement du 20 décembre 2019, le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch, anciennement SIA du Touch, a réémis le titre correspondant à la participation de la Ville de Toulouse à ce syndicat pour 2017. La Ville de Toulouse considère ne pas être adhérente à ce syndicat pour 2017, Toulouse Métropole étant compétente pour la GEMAPI depuis le 1er janvier 2017, conformément à la délibération n° 16-0470 du 6 octobre 2016.
- DEC-6833 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
08/03/2022 Quartier Lardenne - Carnaval 2022 - Prise à bail de locaux 29 chemin de Saint Amand auprès de ISTINYA, Société par Actions Simplifiées (SAS) pour la mise à disposition des lieux à l'association "Comité d'Organisation du Carnaval Unifié" (COCU)
- La présente décision a pour objet de conclure :
- un bail civil avec la SAS ISTINYA, à compter du 10 mars 2022 jusqu'au 30 juin 2022 moyennant :
 - un loyer global de 40 000 euros HT
 - un dépôt de garantie de 40 000 euros
 - la prise en charge des fluides
 - des frais de négociation de 4 800 € TTC auprès de l'agence immobilière BNP Paribas Real Estate
 - des frais d'acte notarié de rédaction du bail d'un montant de 960 euros TTC à régler à la Société A Responsabilité Limitée « ACTIS NOTAIRES » .
- DEC-6835 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -
01/03/2022 Quartier Saint-Aubin - Dupuy - Port Saint Sauveur - Mise à disposition d'un local à destination de café restauration - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de la SARL TOTOR
- La Commune de Toulouse est gestionnaire de la Capitainerie du Port Saint-Sauveur, dont les Voies Navigables de France sont propriétaires.
- Dans le cadre de la gestion de cet équipement, la Commune de Toulouse a décidé de mettre à disposition une partie de ce site en vue d'y installer un café restauration. Cet espace est composé d'un local d'environ 52 m² (avec mezzanine) et d'une terrasse extérieure d'environ 64 m².
- Afin d'assurer l'exploitation de l'espace, la Commune de Toulouse a choisi de retenir la candidature de la SARL TOTOR, pour une période de CINQ (5) ans. Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la durée a été fixée « de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés »

En conséquence, la mise à disposition de l'espace précité sera formalisée par la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, et ce, moyennant une redevance composée d'une part fixe annuelle d'un montant de HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (8550€) indexée annuellement sur l'indice INSEE ILAT et d'une part variable correspondant à :

- 6 % du chiffre d'affaires si celui-ci est strictement inférieur à 500 000€ hors taxes
- 8 % du chiffre d'affaires si celui-ci est supérieur ou égal à 500 000€ hors taxes

Ainsi que le paiement d'un forfait mensuel d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250€) sujet à revalorisation en fonction des tarifs du prix du marché pour les consommations d'eau et d'électricité.

DEC-6840 IMMOBILIER ET BÂTIMENTS - -

14/03/2022 Quartier Saint-Georges - Mise à disposition de trois emplacements de parking de la Résidence Capitouls au profit de la SCP Jérôme Rodriguez - Approbation du contrat de location

L'assemblée générale de la copropriété Couderc/Ceaux, 1 rue Delpech, 1 rue des Pénitents Blancs, a validé la réalisation de travaux de rénovation du système de chauffage. Ces travaux vont permettre à la copropriété de baisser les consommations énergétiques, afin de répondre aux obligations relatives au Décret Tertiaire et d'obtenir un confort pour les occupants des sites.

Après étude, il est apparu nécessaire, pour évacuer les équipements actuels et mettre en place les nouveaux, que la société AGTHERM réalise un percement de murs devant les emplacements de parking n° 122/123/124 au niveau -1 du parking Capitouls, parkings propriété de la SCP Jérôme RODRIGUEZ huissiers associés ; rendant le stationnement des véhicules sur ces emplacements incompatible avec la réalisation de travaux.

Compte tenu de cette situation spécifique et afin de permettre la réalisation des travaux dans les délais prévus, la Mairie de Toulouse, copropriétaire d'emplacements de parking au sein de la résidence « Capitouls parkings », a proposé à la Société ESSET, syndic de la copropriété Couderc/Ceaux, de mettre à disposition de la SCP Jérôme RODRIGUEZ huissiers associés, des places de stationnement impactés par les travaux, les emplacements numéros 85/86 et 87 situés, au niveau -2.

Suite à l'acceptation de cette proposition, le contrat de location, joint à la présente décision, portant sur les emplacements n° 85/86 et 87 sera conclu avec la SCP Jérôme RODRIGUEZ, huissiers associés, à compter du 3 mars 2022 jusqu'à la fin des travaux de rénovation du système de chauffage de la copropriété Couderc/Ceaux et au plus tard jusqu'au 15 août 2022.

Compte tenu du contexte, ce contrat sera consenti à titre gratuit.

DEC-6841 SPORTS ET BASES DE LOISIRS - -

14/03/2022 Autorisation unilatérale d'occupation temporaire des équipements sportifs dépendant du domaine public au profit de l'Université Toulouse 1 - Capitole

Approuver l'autorisation unilatérale d'occupation temporaire d'équipements sportifs, ci-jointe, au profit de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents afférents.

DEC-6853 FINANCES - -

11/03/2022 Extension du système de vidéoprotection – Installation de 30 cameras – Demande de subvention auprès du Fonds interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) au titre de 2022

Demande de subvention d'investissement pour un budget de 953 551 €